



Giro.com

Le mot du maire

Ballon d'Alsace - L'opération Grand Site de France

Au cœur du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, le territoire du Ballon d'Alsace est un des sites les plus emblématiques du sud du massif des Vosges, à cheval sur quatre départements (Haut-Rhin, Haute-Saône, Territoire de Belfort et Vosges).

Caractérisé par un relief marqué, des sommets arrondis par les glaciations, des paysages symboliques, une histoire tourmentée, une notoriété qui attire tous les ans plusieurs centaines de milliers de visiteurs, le Ballon d'Alsace dispose de nombreuses richesses naturelles et humaines.

Le caractère exceptionnel de ce site rend nécessaire sa préservation et peut aussi fonder le développement dont ont besoin les populations locales.

La forte fréquentation peut constituer une opportunité de développement économique, même si parfois la pleine saison peut perturber notre quotidien. La démarche « Grand Site » a cet objectif de concilier fréquentation et préservation. Il s'agit de permettre un bon accueil des visiteurs dans le respect du site, tout en protégeant notre cadre de vie et en valorisant les richesses locales.

Les élus du territoire, représentés notamment par le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV), soutenus par le Commissariat de Massif des Vosges, ont souhaité aujourd'hui s'engager dans une « Opération Grand Site », c'est-à-dire la construction d'un projet commun, en faveur des habitants, pour préserver et valoriser pleinement l'esprit du massif du Ballon d'Alsace.

Le comité de pilotage est présidé par monsieur Hugues Besancenot, Préfet du Territoire de Belfort, nommé Préfet Coordonnateur de l'Opération Grand Site du Massif du Ballon d'Alsace.

Jacques COLIN

Opération Grand Site

L'opération Grand Site de France au Ballon d'Alsace

L'Opération Grand Site ne se substitue pas aux outils de protection qui existent déjà. Ce n'est pas une couche réglementaire supplémentaire ni une nouvelle structure. C'est la chance donnée à un territoire et à ses élus de définir collectivement un projet de gestion en vue de candidater à terme au label Grand Site de France.

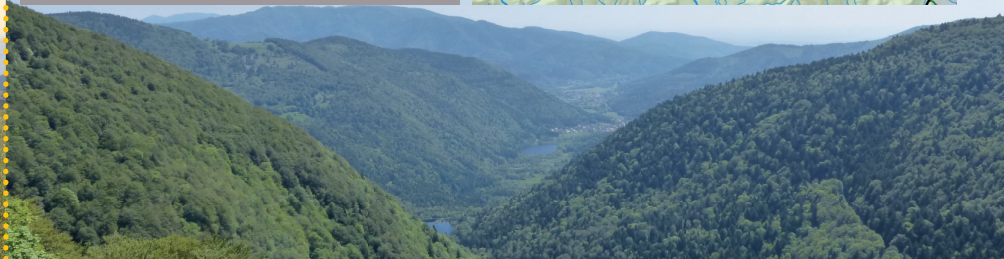
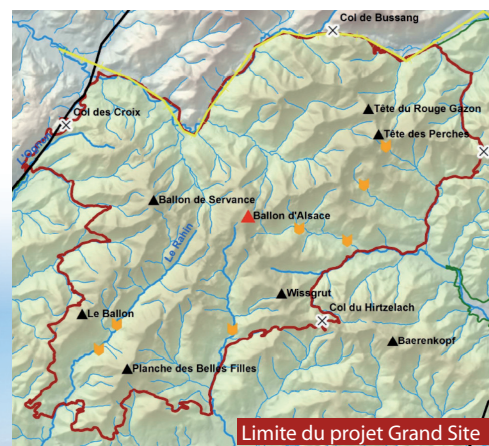
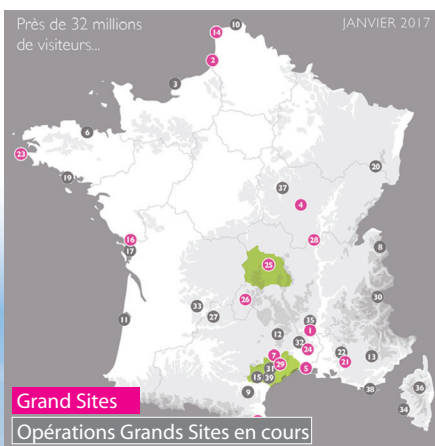
Qu'est-ce qu'un projet Grand Site peut apporter aux habitants ?

- > La préservation de la beauté du site.
- > L'amélioration de leur cadre de vie.
- > La promotion des savoir-faire et des productions locales.
- > La mise en valeur du site.
- > Le développement d'un tourisme durable.
- > La découverte ou la redécouverte de la singularité des lieux.
- > Une plus grande implication dans la promotion du territoire, en devenant tour à tour spectateur, acteur et ambassadeur des lieux.
- > L'aménagement du territoire pour les pratiques de Sports de Nature.

Le Grand Site du Ballon d'Alsace c'est quoi ?

- > deux sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 : le site classé du Ballon d'Alsace et le site classé du Rouge-Gazon et Neufs-Bois, étendus sur 3500 ha. C'est le cœur du projet.
- > le Ballon d'Alsace au titre de massif : un périmètre d'Opération Grand Site envisagé sur 18 000 ha, une vingtaine de communes, 7 communautés de communes.
- > 3 principaux domaines skiables : la Planche des Belles Filles, le Rouge Gazon et le Ballon d'Alsace.
- > 4 vallées concernées sur leur partie haute.

Jacques COLIN



Devoir de mémoire

La commémoration de la journée nationale du Souvenir des Victimes et Héros de la Déportation, a été l'occasion pour le CMA de manifester sa volonté de transmettre, de raviver la mémoire et de rendre hommage à M. Jean GIRARD, ancien déporté décédé en février dernier à Grandvillars. Le samedi 29 avril lors de l'Assemblée de l'ADIF 90 et de la cérémonie de recueillement à la Caserne Friederichs à Belfort, lecture par Alik du poème « Tout passe dans la vie » écrit par M. Jean Girard pendant sa déportation, et par Ludivine Coutelier, Présidente de « Jeunesse et Relayeurs » du message des Associations des Déportés.



Ensuite le dimanche 30 avril, à Belfort à 9h et à Giromagny à 11h, lectures des mêmes textes par les élus du CMA (Alik, Mariame, Amélie L), et transmission de la « flamme de la mémoire » par M. Jean BORG, ancien et dernier déporté vivant à Giromagny.

« Par votre participation, par vos actions, et pour avoir créé Jeunesse et Relayeurs il y a 4 ans (association qui fait des émules aujourd'hui), vous, élus et anciens élus du CMA, vous donnez un éclat particulier aux commémorations patriotiques dans notre commune. Matthis et Chemseddine recevront lors de la cérémonie du 8 mai, la médaille pour les 3 ans de leur engagement comme porte-drapeaux » a déclaré M. Jean-Pierre BORG, Président de l'ADIF90.

Alphonse MBOUKOU



Mise en œuvre de la révision de la valeur locative cadastrale des locaux d'habitation

La VLC, valeur locative cadastrale

Les bases d'imposition des taxes directes locales (Taxe d'habitation et taxes foncières) reposent essentiellement sur la valeur locative cadastrale (VLC). La VLC est calculée par les services du cadastre avec le concours de la commission communale des impôts directs.

La VLC ne se calcule pas à partir de la valeur actuelle de location du bien, mais du loyer normal que pouvait produire l'immeuble au 1^{er} janvier 1970.

La VLC des locaux qui ont été construits après la révision est déterminée par comparaison avec celle des locaux de référence de la catégorie dans laquelle ils sont classés. Il leur est donc attribué une valeur locative 1970. Depuis cette révision, les propriétaires doivent indiquer à l'administration les constructions nouvelles, les ajouts aux constructions existantes, les changements de consistance et les changements d'affectation, par une déclaration dans les 90 jours de la réalisation de la modification.

La VLC résulte de l'application des paramètres suivants : La surface totale des pièces et annexes affectées à l'habitation (m²), la surface des dépendances avec des miniorations, la catégorie du logement, le degré d'entretien, l'équipement et le confort mesurés en équivalences superficielles.

L'application de ces différents paramètres permet d'obtenir la VLC après pondération, miniorations ou augmentations éventuelles.

Il est procédé annuellement à la constatation des constructions nouvelles et des changements de consistance et d'affectation des propriétés ainsi que des changements de caractéristiques physiques et d'environnement.

Dans le cadre législatif actuel, la mise à jour des valeurs locatives des propriétés repose en priorité sur le système déclaratif.

La commission communale des impôts directs (CCID)

Le rôle de la CCID, (composée d'élus et de personnes extérieures ayant un lien fiscal avec la commune) est essentiel en matière de fiscalité directe locale : Établissement de la liste des locaux de référence et des locaux types, détermination de la surface pondérée et du tarif d'évaluation correspondant, évaluation des propriétés bâties, avis sur les nouvelles valeurs locatives présentées par les services fiscaux, prise de décision sur les révisions proposées par les services fiscaux.

Procédure d'ajustement des bases

La mise en œuvre de la procédure d'ajustement des bases montrera, dans la plupart des cas, les disparités d'évaluation des valeurs locatives par rapport à la situation réelle des logements.

L'ajustement des bases permettra de corriger ces disparités.

L'administration fiscale peut demander, afin de procéder à la mise à jour des propriétés bâties, une nouvelle déclaration à tout propriétaire de la commune qui devra alors déposer cette déclaration dans les 30 jours suivant la demande de l'administration.

Les services fiscaux sont seuls compétents pour effectuer les contrôles des bases d'imposition.

Anne-Sylvia MARTINEZ

GIRO PROPRE 2017

Les enfants montrent l'exemple

Samedi 13 mai, de 9h à 11h, a eu lieu le Giro Propre, opération par laquelle le CMA sensibilise et invite les habitants au nettoyage collectif des principaux lieux publics de notre commune.

De l'avis des bénévoles (une bonne quarantaine) qui y ont participé, il y a eu moins de déchets ramassés par rapport aux éditions précédentes. C'est (probablement) le fruit des efforts conjugués des services techniques qui nettoient régulièrement ces lieux et du civisme de la population. Mais malgré tout, certains endroits comme le Parc du Paradis des Loups regorgent des déchets de toutes sortes : sachets de biscuits, cannettes, bouteilles et pots de yaourts entamés abandonnés à même le sol alors que des poubelles sont à quelques mètres.

Les insolites de cette édition : deux gros sacs d'ordures ménagères laissés au bord de la route aux Prés Heyd, et une vieille chaise de bureau jetée dans les arbustes.

Parmi les participants, beaucoup d'enfants, notamment des écoliers souvent accompagnés des parents et des collégiens ont répondu à l'appel du CMA. C'est là un point positif de la sensibilisation car l'objectif de cette opération est de « casser » la spirale de ces incivilités par l'apprentissage de la citoyenneté. Les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain.

Le bilan a été fait à 11h30 dans la Salle des Fêtes de la Mairie autour d'une collation préparée par Barbara.

Alphonse MBOUKOU

Le plein de bonne volonté !

Quelle chance d'avoir à Giromagny tant de bonne volonté pour agrémenter notre cadre de vie !

Après avoir oeuvré dans l'ombre de la caserne 14 pendant la saison froide, le groupe de bricoleurs bénévoles nous a fait découvrir ses décorations : des fleurs, des papillons, des palissades aux boîtes souriantes, une ronde de bidons autour de l'arc-en-ciel au rond-point du faubourg d'Alsace, sans oublier les superbes castors de la rue du même nom !



Du côté des « canaris », l'activité bat également son plein : la chasse aux herbes dans les massifs, les coups de cisailles, et un coup de main non négligeable aux services techniques pour les plantations des fleurs d'été, le tout dans une ambiance toujours joviale.



Et vous, que pourriez-vous apporter ?

Chaque geste compte : désherber le trottoir devant chez soi, utiliser les poubelles publiques, ramasser les crottes de son chien.

Pour compléter ce panel, j'ouvre le concours communal de fleurissement. Vous pouvez vous y inscrire en faisant parvenir à la mairie, avant la fin du mois de juin, vos noms, adresse, numéro de téléphone ainsi que la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir (1. maison avec jardin très visible de la rue, 2. maison individuelle, fenêtres, murs, balcon ou terrasse, 3. logement collectif, fenêtres, murs, balcons, 4. maison avec décor floral de particulier installé sur la voie publique, 5. commerces, hôtels, restaurants, cafés avec ou sans jardin).

Le jury passera courant juillet. Je vous rappelle les critères retenus : choix et renouvellement des végétaux, mariage des couleurs et entretien.

Un grand merci à tous pour votre implication et votre bonne humeur !

Emmanuelle ALLEMANN

Boxe

Le samedi 6 mai, les jeunes du Giromagny Boxe Française 90 ont croisé les gants avec ceux de Mulhouse et de Masevaux lors d'un interclub à la halle sportive.

« Il s'agit de leurs premiers assauts contre des adversaires qu'ils ne connaissent pas devant un public de parents et d'amis.

Ce n'est pas évident et c'est une très bonne préparation à la compétition pour la saison prochaine » nous explique Adrien Lehmann moniteur des jeunes.



Prochaine étape le 10 juin avec le passage de grade du gant bleu.

Renseignements gbf90@gmx.fr ou 06 62 63 84 30

Lionel FAIVRE

UNSS



C'est à double titre que le Collège Val de Rosemont peut se réjouir des excellents résultats sportifs obtenus par ses élèves.

En effet, c'est la première fois que deux équipes se qualifient simultanément pour le Championnat de FRANCE UNSS regroupant

les meilleurs Collèges nationaux ! Les VTTistes, avec leur titre régional obtenu à Morteau se rendront fin Mai dans le Mont Ventoux à Malaucène. Les Volleyeuses, Championnes d'Académie également, se déplaceront quant à elles dans la région de Versailles à Meudon.

Pendant trois jours, ils auront à cœur de représenter haut et fort les couleurs de Giromagny face à leurs homologues en provenance de toute la France !

Bravo et bonne chance à tous !

Jacques LABREUCHE

InFORTmations

Depuis la rentrée de septembre 2016, une équipe d'étudiants du Département Techniques de Commercialisation de l'IUT Belfort-Montbéliard, travaille avec les bénévoles de l'association sur la promotion du Fort.

Vous découvrirez sur la plaquette de présentation de la saison 2017 (disponible à la Mairie) le nouveau logo de l'association ; par ailleurs, un site internet est en cours de finalisation.

Une visite aux offices du tourisme des départements limitrophes est programmée début juin pour présenter les événements de la saison estivale et développer le tourisme régional.

Le Fort ouvre ses portes dès le 2 juillet !

Jérôme ROFFI



Giropratique

Gendarmerie :	03 84 29 30 17
Mairie :	03 84 27 14 18
Pompiers :	18
SAMU :	15
ENEDIS :	09 72 67 50 90
GrDF :	08 00 47 33 33
Syndicat des eaux :	03 84 29 50 19
CCVS assainissement :	03 84 27 15 98
Pharmacie de garde :	3237
Médecin de garde :	3966

Contacts internet à disposition :
mairie@giromagny.fr

En juin

Vendredi 2 juin	Stade - Edouard Travers Rencontre d'athlétisme - USEP 90
Lundi 5 juin	4h00 VTT de Giromagny (voir brèves)
Mercredi 7 juin	14h00-17h00 ; salle des permanences ; permanence des conciliateurs de justice
Jeudi 8 juin	• 18h00 - Cérémonie d'hommage aux Morts pour la France en Indochine ; square du Souvenir • 20h00 - conseil municipal
Samedi 10 juin	• Compétition « les Poussinades » halle sportive et culturelle Amicale de gymnastique • Portes ouvertes au collège (voir brèves)
Dimanche 11 juin	• Compétition « Challenge Canda » halle sportive et culturelle Amicale de gymnastique • Elections législatives - Ouverture des bureaux de vote de 8h00 à 18h00
Samedi 17 juin	10h00 - Conseil Municipal des Adolescents
Dimanche 18 juin	• Elections législatives - Ouverture des bureaux de vote de 8h00 à 18h00 • 11h00 - Cérémonie commémorative de l'Appel du Général de Gaulle Square du Souvenir
Lundi 19 juin	12h00 - 19h00 Passage de la déchèterie mobile Parking du stade Edouard Travers
Mercredi 21 juin	14h00 - 17h00 - Salle des permanences Permanence des conciliateurs de justice
Samedi 24 juin	• Fête de la musique (voir brèves) • Fête foraine • Feu de la Saint-Jean (voir brèves)
Dimanche 25 juin	• Fête de la musique (voir brèves) • Fête foraine
Mardi 27 juin	Stade Edouard Travers Rencontre d'athlétisme - USEP 90
Mercredi 28 juin	Fête foraine
Vendredi 30 juin	Fête des écoles - « collégiens, futurs collégiens et leurs parents, anciens élèves mais aussi personnes qui n'ont pas de lien avec le collège souhaitant visiter les lieux, découvrir les travaux que les collégiens ont effectués au cours de l'année... Soyez les bienvenus ! ».

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur
<http://www.giromagny.fr>

Directeur de la publication : **Jacques COLIN**

Rédaction : **Elise LAB**

Mise en page et impression :

AZ imprimerie - 8 rue de l'III - 68350 Brunstatt
1800 exemplaires - N° 177 - Dépôt légal 06-2017

Fête de la musique

Le comité des fêtes de Giromagny, la brasserie La Rebelle et la ville de Giromagny s'associent pour organiser la fête de la musique les samedi 24 et dimanche 25 juin. Le parc du Paradis des Loups accueillera les festivités avec un programme varié : chanson jeune public, folk, pop-rock, métal le samedi après-midi et dans la soirée. Dimanche après-midi des ensembles musicaux (baroque, musique traditionnelle de l'Est, guitares, musique latine) précéderont l'orchestre d'harmonie. Pour terminer, les chœurs grégoriens se produiront à l'église Saint-Jean-Baptiste à 20h.

Les horaires des groupes n'étant pas encore arrêtés, nous vous invitons à vous rendre sur notre page facebook pour plus de renseignements : <https://www.facebook.com/Comite-FetesGiromagny/> ou sur le site de la mairie : www.giromagny.fr

Sur place, une buvette et une petite restauration contribueront à vous faire passer un moment agréable dans une ambiance conviviale.

Pensez à utiliser le parking du centre socio-culturel pour garer vos véhicules.

En cas de pluie, le programme sera maintenu dans la salle des fêtes de la mairie.

Elise LAB

Brèves

Avis aux bricoleurs !

Dans le cadre de son projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne organise sa 1^{ère} Foire à la pièce détachée d'occasion pour petits appareils électroménagers et PC le samedi 3 juin 2017 de 9h à 12h au quai de transfert, à côté de la déchèterie d'Etueffont.

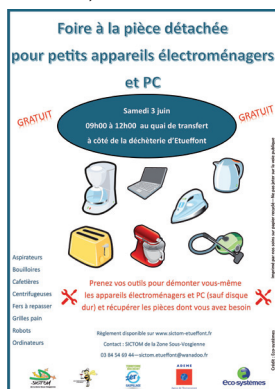
Le concept ? Des petits appareils électriques et électroniques sont mis à votre disposition; vous démontez, avec vos outils, l'appareil dont vous souhaitez récupérer une pièce !

Le règlement de cette opération gratuite est disponible sur : sictom-etueffont.fr

(manifestation réservée aux habitants des communes du SICTOM).

Feux de la Saint-Jean

Le FC Giro-Lepuix organise la nuit de la Saint-Jean au Stade des Prés du Feu à Lepuix le samedi 24 juin. Les festivités débuteront dès 14h avec un tournoi de sixte. A partir de 20h, une animation musicale sera assurée par Yannick Tisserand, avec démonstration de danse country. Puis à 22h30, place à la retraite aux flambeaux, à l'embrasement du feu, puis aux feux d'artifice. Buvette et restauration sur place. Renseignements au 06 76 62 68 65 ou au 06 87 88 58 43.



4h VTT de Giromagny

Il n'est pas trop tard pour vous inscrire par équipe de 2 à cette épreuve de VTT qui se déroulera autour du fort Dorsner le dimanche 5 juin à partir de 11h. Ceux qui ne participent pas pourront profiter du cadre qu'offre ce lieu remarquable de Giromagny et encourager les coureurs dans une ambiance festive. Renseignements et inscriptions : 03 84 29 32 15 ou <http://club.quomodo.com/giromagny-vtt/>

Portes ouvertes au collège

L'équipe du collège Val de Rosemont vous accueillera le samedi 10 juin de 8h30 à 12h à l'occasion de portes ouvertes.

Fête foraine

La fête foraine s'installera sur la place De Gaulle le week-end du 24 et 25 juin, jusqu'au mercredi suivant. Pour cette raison, le samedi 24 le marché hebdomadaire aura lieu sur le parking de l'Espace de la Tuilerie.

RENDEZ-VOUS GOURMAND

Gâteau chocolat noisettes et meringue

Recette proposée par Jacqueline
Faubourg de Belfort



Ingrédients

- 120 g de beurre
- 100 g de chocolat noir
- 2 œufs
- 50 g de sucre
- 70 g de farine
- 1/2 sachet de levure chimique
- 120 g de poudre de noisettes
- 2 cuillères à soupe de cacao non sucré

Préchauffer le four à 160°, huiler un moule à fond amovible ou à charnière de 20 cm de diamètre (beurré et fariné).

Faire fondre le beurre et le chocolat, puis mélanger.

Ajouter les œufs et fouetter.

Ensuite ajouter le sucre, la poudre de noisettes, la farine, la levure et le cacao en poudre, fouetter vivement et verser la préparation dans le moule.

Enfourner pour 20 minutes.

Meringue :

- 3 blancs d'œufs (frais ou congelés)
- 120 g de sucre
- 100 g de chocolat noir en pistoles ou haché ;
- 2 cuillères à soupe de noisettes concassées

Faire fondre le chocolat.

Au bout de 15 minutes, fouetter les blancs d'œufs au batteur électrique. Lorsque ceux-ci sont bien mousses, ajouter le sucre cuillère après cuillère en fouettant toujours.

Séparer la préparation en 2, puis ajouter le chocolat fondu dans l'une des moitiés.

Sortir le gâteau, monter la température à 200° puis verser en alternance de grosses cuillères de meringues, avec la pointe d'un couteau ou une fourchette, les mélanger légèrement afin de créer des tourbillons, parsemer de noisettes et enfourner pour 5 à 8 minutes.

Dominique VALLOT